



Québec, le 10 décembre 2019

Monsieur Orlando Rodriguez  
Président  
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec  
2954 Boulevard Laurier, bureau 350  
Québec (Québec) G1V 4T2

Monsieur le Président

En tant que ministre responsable de l'application de la Loi sur le patrimoine culturel, je souhaite porter à votre attention qu'au fil des dernières années des actes de division, subdivision ou morcellement ont été réalisés sans les autorisations préalables requises au sens des articles 49 et 64 de la Loi sur le patrimoine culturel. Plus précisément, un projet de loi d'intérêt privé a été déposé à l'Assemblée nationale concernant les maisons classées Roussil et Belisle: Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne.

Malheureusement, le Ministère est régulièrement confronté à différents cas de non-respect des dispositions de la loi qui entraînent des répercussions importantes pour les propriétaires et qui, dans plusieurs cas, ne peuvent se résoudre que par l'adoption de projets de loi d'intérêt privé par l'Assemblée nationale.

Je suis confiante que vous saurez mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de vous assurer que les arpenteurs-géomètres reçoivent l'ensemble des informations et formations requises afin de respecter les dispositions de la loi. À cette fin, soyez assuré de l'entière collaboration du ministère de la Culture et des Communications.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre,

**NATHALIE ROY**

N/Réf. : 34578

C.C. Sonia Lebel, ministre de la Justice